

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES

Centre médico-psycho-pédagogique Henri Wallon

Arrêté n° 25-450

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'arrêté n°24-381 du 23 septembre 2024 de constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses au budget du Centre Médico-Psycho-Pédagogique Henri Wallon,

CONSIDERANT que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire,

CONSIDERANT que la collectivité territoriale et ses établissements publics sont dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé, malgré les diligences faites par le comptable public,

CONSIDERANT que le montant à provisionner est déterminé suivant la liste présentée par le Trésorier en appliquant un taux de 25% au montant des créances prises en charge par celui-ci depuis plus de 2 ans et non encore recouvrées à la date du 31 décembre 2024,

CONSIDERANT la préconisation du comptable public de constituer une provision au compte 491 « dépréciation des comptes de redevables » de 4 083.88 € et une provision de 648.09€ au compte 496 « dépréciation des comptes de débiteurs divers ».

CONSIDERANT que les provisions existantes au 31/12/2024 s'élevaient à 2 734.24 € au compte 491 et à 648.09 € au compte 496.

ARRÊTÉ

Article 1 : DE REAJUSTER les provisions pour créances douteuses par la constitution d'une dotation complémentaire de 1 349.64 €,

Article 2 : DE RAPPELER que ces provisions sont budgétaires,

Article 3 : D'INSCRIRE au budget 2025 du CMPP, la dépense de 1 349.64 € au compte 68174 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et la contrepartie en recette au compte 491 « provision pour dépréciation des comptes de redevable ».

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois le 11 août 2025

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte Geneviève des Bois,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

Pour le Maire et par délégation
Nathalie VASSEUR

